

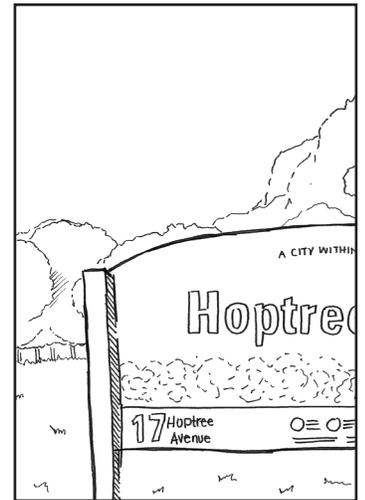
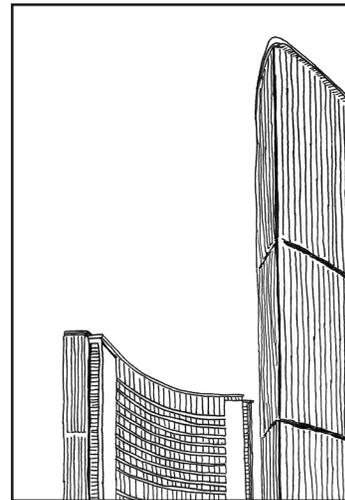
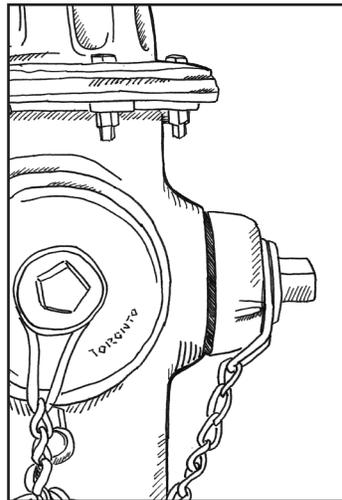
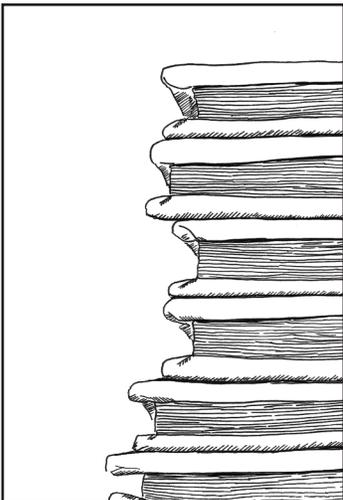
Votre ville. Votre vote.

22 octobre

toronto.ca/elections



Composez le **3 1 1**



Changements aux quartiers électoraux

Des changements ont été apportés aux limites des quartiers électoraux pour l'élection municipale de 2018. Ces changements entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2018 au moment où le mandat du conseil débutera. Pour mieux comprendre les changements apportés aux limites des quartiers électoraux, vous pouvez :

- Utiliser MyVote (toronto.ca/elections/myvote) pour savoir dans quel quartier électoral vous voterez et connaître les candidats qui se présentent dans votre quartier.
- Consulter les cartes des quartiers électoraux et connaître les lieux de vote.

Vous retrouverez de plus amples renseignements sur notre site Web à l'adresse toronto.ca/elections ou en nous appelant au 416-338-1111.

MyVote

MyVote a tout ce dont vous avez besoin. Pour utiliser MyVote, entrez votre adresse à Toronto et :

- Trouvez votre quartier électoral et la carte correspondante
- Découvrez les candidats qui se présentent dans votre quartier
- Déterminez si vous êtes inscrit sur la liste électorale
- Ajoutez ou mettez à jour votre information sur la liste électorale (jusqu'au 1^{er} octobre)
- Déterminez où et quand voter
- Consultez et imprimez votre carte d'information de l'électeur
- Obtenez de l'information en matière d'accessibilité concernant votre lieu de vote (à compter du 1^{er} octobre)
- Consultez un exemple de votre bulletin de vote (à compter du 1^{er} octobre)

Les lieux de vote peuvent être déplacés; nous vous invitons donc à consulter MyVote avant d'aller voter.

Un outil en ligne où vous trouverez tout ce dont vous avez besoin de savoir pour voter.

toronto.ca/elections/myvote

Occasions pour voter

Qui peut voter?

Vous pouvez voter à l'élection municipale de Toronto si vous êtes :

- un citoyen canadien; et
- âgé d'au moins 18 ans; et
- un résident de la ville de Toronto; ou
- un non-résident de la ville de Toronto, mais que vous ou votre conjoint possédez ou louez une propriété dans la ville; et
- autorisé à voter légalement.

Vous ne pouvez voter qu'une seule fois à l'élection municipale de la ville de Toronto, quel que soit le nombre de propriétés que vous détenez ou louez dans la ville. Vous devez voter dans le quartier électoral où vous résidez.

Jour de l'élection

Lundi 22 octobre 2018, de 10 h à 20 h.

Vote par anticipation

Du mercredi 10 octobre au dimanche 14 octobre, de 10 h à 19 h.

Vous trouverez l'emplacement des lieux de vote par anticipation sur votre carte d'information de l'électeur ou sur MyVote.

Utilisez MyVote pour imprimer votre carte d'information de l'électeur ou pour la présenter sur votre appareil mobile lorsque vous irez voter.

Hôtel de ville

Du mercredi 10 octobre au dimanche 14 octobre, de 10 h à 19 h.

Vous pouvez voter à l'Hôtel de ville de Toronto, au 100 Queen Street W., pendant la période de vote par anticipation, peu importe où vous résidez à Toronto.

Pièce d'identité

Pour voter, vous devez présenter une pièce d'identité comportant votre nom et une adresse admissible à Toronto.

Évitez les files d'attente lors des jours de vote. Inscrivez-vous sur la liste électorale et apportez votre carte d'information de l'électeur.

Inscrivez-vous sur la liste électorale

Il est important que vous vérifiiez si votre information est exacte, surtout si vous avez déménagé ou changé votre nom depuis la dernière élection. Si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la ville de Toronto, vous recevrez une carte d'information de l'électeur qui vous permettra de gagner du temps au lieu de vote.

 89 Northline Road Toronto, ON M4B 3G1	Élection municipale Quartier électoral : 1 Subdivision : 24	 Lettermail Poste-lettres 7102858	VOTEZ le 22 octobre toronto.ca/elections
Vote par anticipation			
Du 10 au 14 octobre – 10 h à 19 h			
Votez dans un seul lieu	Hôtel de ville de Toronto, 100, Queen St., W. Exemple, Centre communautaire, 123 route Exemple Exemple, Centre de loisirs, 123 route Exemple		
Jour de l'élection			
Lundi 22 octobre 2018 – 10 h à 20 h			
Lieu de vote	École publique générale – GYM 2345, rue LongueRoute		
Votre soutien scolaire : Français catholique			

 9345678
Relativement à l'adresse admissible

Apportez votre carte d'information de l'électeur lorsque vous irez voter.

À compter du 17 septembre, la Ville de Toronto acceptera les révisions à la liste électorale.

- Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste en composant le 416-338-1111.
- Vous pouvez ajouter ou mettre à jour de votre information en remplissant la demande de modification de la liste électorale en personne dans tout bureau du greffier municipal ou en appelant au 416-338-1111.
- Pour que votre nom figure sur la liste électorale lors du dernier jour de l'élection, toutes les révisions doivent être réalisées au plus tard le 14 octobre. Après cette date, vous pourrez y ajouter votre nom au lieu de vote lorsque vous irez voter le 22 octobre.

Vérifiez, ajoutez ou modifiez votre information en ligne à l'aide de MyVote du 17 septembre au 1^{er} octobre.

Utilisez MyVote (toronto.ca/elections/myvote) pour :

- Vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale
- Ajouter votre nom sur la liste électorale
- Modifier votre information de l'électeur

Rappel : vous devrez apporter une pièce d'identité lorsque vous irez voter, même si vous avez ajouté votre nom à la liste électorale.

Mesures d'adaptation pour les électeurs

Lieux de vote

Tous les lieux de vote seront accessibles et l'information concernant chaque emplacement sera disponible sur notre site Web : toronto.ca/elections/voters.

Appareils de vote accessibles

Le terminal de vote électronique est un appareil qui marque les bulletins de vote et qui permet aux électeurs ayant un handicap ou d'autres besoins spéciaux de marquer leur bulletin en privé et de manière indépendante. Il est doté d'un écran tactile, d'un système audio, d'un clavier en braille, d'un appareil tubulaire fonctionnant au souffle ou à l'aspiration, d'un interrupteur à balancier ou à pied et d'un zoom pour ajuster la taille de la police et le contraste de couleurs.

Les terminaux de vote électronique seront disponibles dans tous les lieux de vote par anticipation. Si vous devez utiliser un terminal de vote électronique au jour de l'élection et qu'aucun n'est disponible dans votre lieu de vote désigné, vous pouvez demander un transfert de votre bulletin de vote en appelant au 416-338-1111.

Vote par procuration

Si vous êtes incapable de voter lors de l'un des jours de vote pour quelque raison que ce soit, vous pouvez nommer un mandataire pour voter en votre nom en remplissant le formulaire de nomination d'un titulaire d'une procuration relative à l'exercice d'un droit de vote.

Ce formulaire peut être récupéré et certifié à l'un des bureaux du greffier municipal jusqu'au jour de l'élection. Vous retrouverez de plus amples renseignements sur le site Web des services électoraux : toronto.ca/elections/voters.

Autres services

- Les instructions sur la façon de voter seront disponibles en braille et dans 26 langues dans tous les lieux de vote.
- Des instructions avec du texte agrandi seront disponibles dans tous les lieux de vote pour aider les électeurs dont la vision est basse.
- Si vous êtes physiquement incapable d'entrer dans le lieu de vote, vous pouvez demander d'être aidé dans une autre partie du lieu de vote, comme dans le stationnement ou près du trottoir. Appelez le 416-338-1111 pour en savoir plus.
- L'information concernant l'élection pour les personnes sourdes ou malentendantes est disponible en appelant la ligne TTY au 416-338-OTTY (0889).
- Vous pouvez être accompagné d'un ami pour vous aider si vous êtes incapable de marquer votre bulletin de vote par vous-même, ou vous pouvez demander l'aide d'un membre du personnel électoral.
- Les personnes de soutien et les animaux d'assistance sont les bienvenus dans tous les lieux de vote.

Si aucune de ces mesures d'adaptation ne répond à vos besoins, veuillez nous appeler au 416-338-1111.

**Si vous rencontrez un obstacle pour voter,
communiquez avec nous au 416-338-2020.**

Pièce d'identité acceptable

Une pièce d'identité sera requise lorsque vous irez voter. N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité indiquant votre nom et une adresse admissible à Toronto. Vous ne pouvez pas utiliser votre carte d'information de l'électeur à titre de pièce d'identité.

Exemples de pièces d'identité acceptables :

- Carte-photo, permis de conduire ou permis pour véhicule motorisé (portion relative au véhicule) émis par le gouvernement de l'Ontario.
- Chèque personnalisé portant la mention « annulé », relevé de carte de crédit ou de compte bancaire.
- Facture de consommation d'hydroélectricité, de services téléphoniques ou de câblodistribution, d'eau ou de gaz, ou facture d'une société de services publics.
- Talon de chèque, feuillet T4 ou reçu de paie émis par un employeur.
- Relevé de dépôt direct du programme Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.
- Relevé d'évaluation de l'impôt foncier, avis de cotisation de l'impôt sur le revenu, relevé d'allocation pour enfants.
- État de compte de prêt hypothécaire, convention de bail ou contrat de location.
- Transcription ou bulletin scolaire d'un établissement postsecondaire.
- Document attestant la résidence sur un campus, émis par les autorités responsables de la résidence des étudiants dans un établissement postsecondaire.
- Tout autre document du gouvernement du Canada ou de l'Ontario ou d'une municipalité de l'Ontario, ou document émis ou certifié par un tribunal de l'Ontario.
- Tout document d'un conseil de bande en Ontario établi conformément à la *Loi sur les Indiens (Canada)*.
- Police ou relevé d'assurance.
- Contrat de prêt ou autre entente financière avec une institution financière.
- Feuillet T4E, Relevé des prestations d'assurance-emploi versées.
- Feuillet T4A (OAS), Relevé de la sécurité de la vieillesse, feuillet T4A (P), État des prestations du régime de pensions du Canada.
- Feuillet T5007, État de prestations versées par la SCPAAT.
- Carte de l'INCA ou carte d'un autre organisme de bienfaisance reconnu qui offre des services aux personnes handicapées.
- Document attestant la résidence dans un foyer de soins de longue durée, conformément à la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*, émis par l'administrateur du foyer.
- Carte ou dossier d'hôpital.

Si vous n'avez pas de pièce d'identité acceptable et que votre nom ne figure pas sur la liste électorale, vous devrez revenir avec une pièce d'identité afin de recevoir votre bulletin de vote.

Dates importantes en octobre

10 au 14 octobre : Vote par anticipation de 10 h à 19 h

14 octobre : Dernier jour de vote par anticipation

22 octobre : Jour de l'élection de 10 h à 20 h

Bureaux du greffier municipal

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 aux emplacements suivants :

- Hôtel de ville de Toronto, 100 Queen St. W., rez-de-chaussée nord
- Etobicoke Civic Centre, 399 The West Mall, rez-de-chaussée
- North York Civic Centre, 5100 Yonge St., rez-de-chaussée
- Scarborough Civic Centre, 150 Borough Drive., 3^e étage
- Bureau des services électoraux de Toronto, 89 Northline Road

Contactez-nous

Web : toronto.ca/elections

Courriel : elections@toronto.ca

Services électoraux : 416-338-1111

Mesures d'adaptation (accessibilité) : 416-338-2020

Courriel pour les demandes d'accessibilité :

accessibleelections@toronto.ca

TTY : 416-338-0889



@torontovotes



@torontovotes



Toronto Votes